

COMPTE-REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 29 mars 2012 à 20 h 30
en Mairie de Dommartin-les-Remiremont
Salle du Conseil

Procès verbal

L'an deux mille douze, le vingt neuf Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE DOMMARTIN LES REMIREMONT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur René POIRSON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2012. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/03/2012.

Présents : M. René POIRSON, Maire, M. Marcel MICHEL, M. Michel BUTZ, M. Raymond GENAY, M. Robert SALZEBER, M. Daniel LALLEMANT, M. Jean-Pierre DIDIER, Mme Colette CONTAUX, M. Dominique PIERRE, M. Jean MANSOURI, M. Gérard CUNAT, M. Maurice JOUENNE, M. André LOUIS, M. Christophe GRAVIER, Mme Elisabeth AMET, M. Maurice ROCKLIN,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. Jean Marc FANTONI à M. Michel BUTZ,

A été élu secrétaire : M. Daniel LALLEMANT qui a accepté.

**DELEGATIONS DE CERTAINES ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Droit de préemption urbain

Vente d'un immeuble sis 13 rue du Cuchot
appartenant à SCI Chloe

Vente d'un immeuble sis 702 rue de Franould
appartenant aux Consorts Thierry

Pas d'exercice du droit de préemption.

AFFAIRES COMMUNALES

1. Ressources Humaines

Formation des agents

Stages effectués au profit des personnels communaux

Il est rappelé l'intérêt que présente tant pour la compétence des personnels et la performance de la Mairie les stages proposés. Les personnels sont invités à utiliser au mieux ces possibilités.

Emplois d'été

Création de postes en vue du remplacement du personnel des services techniques et administratifs en juillet et août

Le principe est adopté. Les années précédentes ont montré l'utilité des postes d'été pour le bon fonctionnement des services. Le nombre de postes et leur durée seront examinés par la commission ad hoc.

Personnel communal

Contrat assurance des risques statutaires

Courrier du centre de gestion

Délibération pour mandater le centre de gestion. Ce mandatement n'engage à rien pour le moment. Il appartiendra au Conseil ces prochains mois, et au vu des résultats de la consultation présentés fin juin 2012, de se prononcer sur l'adhésion à ce contrat groupe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Finances et Affaires Economiques

Budgets

Les Comptes Administratifs de l'exercice 2011 sont présentés au Conseil.

Avant de passer à l'approbation de ces comptes, le Maire se retire et cède sa place au doyen de l'assemblée.

Le doyen rappelle la concordance entre les comptes administratifs d'une part, les comptes de gestion du Trésor d'autre part.

Le conseil, à l'unanimité, adopte les comptes suivants pour l'exercice 2011 :

- *Comptes Administratifs*
- *Affectation des résultats*
- *Comptes de gestion du Receveur Municipal*
- *Bilans annuels : Acquisitions et cessions immobilières, marchés, formations*

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE

Section d'exploitation

Total des dépenses	1 086 584.12
Total des recettes	2 383 854.61
Résultat	1 297 270.49

Section d'investissement

Total des dépenses	522 358.61
Total des recettes	1 756 227.30
Résultat	1 233 868.69

EXPLOITATION FORESTIERE

Section d'exploitation

Total des dépenses	307 230.01
Total des recettes	718 297.19
Résultat	411 067.18

Section d'investissement

Total des dépenses	39 706.29
Total des recettes	36 172.48
Résultat	-3 533.81

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Total des dépenses	173 903.15
Total des recettes	234 283.36
Résultat	60 380.21

Section d'investissement

Total des dépenses	490 208.15
Total des recettes	502 403.77
Résultat	12 195.62

SERVICE DES EAUX

Section d'exploitation

Total des dépenses	77 989.34
Total des recettes	338 426.99
Résultat	260 437.65

Section d'investissement

Total des dépenses	92 664.17
Total des recettes	198 383.93
Résultat	105 719.76

BUDGET SERVICE POMPES FUNEBRES

Section d'exploitation

Total des dépenses	589.00
Total des recettes	771.93
Résultat	182.93

BUDGETS PRIMITIFS

Le budget de la commune est un budget d'action : le financement de l'opération des Blés d'Or, de l'inondabilité. Le budget annexe des eaux permet les opérations de bouclage des sources et de traitement des eaux.

Sur décision unanime du Conseil Municipal, les budgets sont votés chapitre par chapitre

COMMUNE

La section d'exploitation s'équilibre à 2 354 539.18 €
La section d'investissement s'équilibre à 4 294 200.00 €

Le budget est voté à l'unanimité

SERVICE DES EAUX

La section d'exploitation s'équilibre à 159 117.41 €
La section d'investissement s'équilibre à 600 410.00 €

Le budget est voté à l'unanimité

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

La section d'exploitation s'équilibre à 243 150.00 €
La section d'investissement s'équilibre à 135 745.62 €

Le budget de l'assainissement est voté à l'unanimité.

EXPLOITATION FORESTIERE

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 408 833.37 €
Les recettes d'exploitation s'élèvent à 608 833.37 €
La section d'investissement s'équilibre à 93 033.81 €

Le budget forêt est voté à l'unanimité.

Participation aux dépenses des Syndicats Intercommunaux

S.I.V.O.M. (secteur scolaire) : 25 705.52 €

Syndicat mixte pour l'informatisation communale : 699.74 €

Syndicat intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion des Services d' Incendie et de Secours du Secteur de Remiremont : 3 703.49 €

Syndicat mixte de la Voie Verte de la Moselotte : 5 405.02 €

Syndicat Mixte du Pays de Remiremont : 3 596.67 €

Syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif : 90 €

Le montant des participations syndicales est voté à l'unanimité.

FISCALITE LOCALE

Le Conseil Municipal n'applique aucune augmentation des taux

Ainsi le total du produit fiscal s'élève à 629 416 € réparti comme suit :

<i>Taxes</i>	<i>Taux</i>
Taxe d'habitation	21,32
Taxe foncière bâti	13,72
Taxe foncière non bâti	30,49
Cotisation foncière des Entreprises :	18,84

Les taux des taxes sont votés à l'unanimité.

SUBVENTIONS ACCORDEES POUR 2012

La tendance actuelle des collectivités territoriales d'accorder des subventions à des projets est soulignée. Il est impératif que les associations conçoivent des projets et rendent compte de l'utilisation des subventions.

La Détente (subvention exceptionnelle achat matériel)	240.00
Les Genévriers du May	300.00
Football club	1 450.00
Comité des Fêtes	3 000.00
Comité d' Accueil Vermeil	3 800.00
Légion Vosgienne	130.00
Association Familiale	300.00
Batterie fanfare l'Etendard	1 100.00
A.F.N.	300.00
Les Cavaliers de la Licorne	200.00
Amicale du Personnel Communal	1 446.00
Association Histoire et Patrimoine	500.00
Jeunes Sapeurs Pompiers	30.00
A.D.M.R.	1 000.00
Association pour le don de sang bénévole	120.00
Association des Conjointes survivants	40.00
Prévention routière	150.00
Office du Tourisme 1,50 €/habitants	2 971.50
Couleur Récré	200.00
Trail des Vosges	170.00

SIVUIS

Fiscalisation ou non de la contribution au SIVUIS

Le Conseil rejette à l'unanimité la proposition de fiscalisation.

Forêt communale

Suite au volume important de chablis : les produits accidentels se montent à 2400 m³
 Modification de l'état d'assiette des ventes de bois pour 2012 : 830 m³ sont retirés.
 Il s'agit de gérer au plus près la précieuse ressource forestière.

La décision est acquise à l'unanimité.

Indexation du loyer de chasse

Loyer 2012 = loyer initial x coefficient d'indexation communiqué par l'ONF
 $3\ 000\ € \times 1,078 = 3\ 234\ €$

La décision est acquise à l'unanimité.

Restaurant Scolaire Municipal, garderie périscolaire, études surveillées

Un exposé de présentation financière a permis, pour chaque prestation, de délibérer des nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir inchangés les tarifs antérieurs à savoir pour la rentrée 2012 :

Restaurant Scolaire Municipal

Prix du repas pour les enfants : 3.80 €

Prix du repas pour le personnel communal et le personnel enseignant : 7.00 €

Pérennité des tickets

Garderie périscolaire et Etudes surveillées

GARDERIE : forfait mensuel : ticket : **32 €**

GARDERIE OCCASIONNELLE : carte de 20 cases d'une 1/2 heure : **32€**

Toute 1/2 heure commencée est due.

Pour toute arrivée avant 7h50 le matin, il sera décompté 2 demies heures.

Pour toute arrivée après 7h50 le matin, il sera décompté 1 demie heure.

ETUDES SURVEILLEES : forfait mensuel : ticket de **17.00 €**

ETUDES OCCASIONNELLES : carte de 10 cases d'une heure : **36.00 €**

(Le ¼ h de garderie précédant l'étude est inclus)

Pérennité des tickets

Admission en non valeur de titres

Madame le receveur municipal a transmis la liste des titres irrécouvrables des budgets du service des eaux et du service de l'assainissement.

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, le Conseil municipal doit prononcer l'admission en non valeur des titres suivants :

Rôle d'eau 2008 : 268,54 €

Rôle d'assainissement 2008: 426,23 €

Ces dépenses seront imputées aux articles suivants

- article 6541 du budget du service des eaux pour 268,54 €

- article 6541 du budget du service de l'assainissement pour 426,23 €

Il est toutefois précisé que l'admission en non valeur n'éteint pas les créances mais permet simplement au Trésor de cesser les recherches actives et coûteuses. Toute nouvelle appréhension de la position du débiteur relance la procédure de recouvrement.

La décision est acquise à l'unanimité.

3. Gestion et entretien du patrimoine

Bâtiments communaux

Lors de sa dernière réunion le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès du Conseil Général pour :

- Travaux Ecole Maternelle
Cout estimatif : 126 776 € TTC
- Travaux Ecole Elémentaire
Cout estimatif : 119 600 € HT

Le Conseil Général ne subventionne qu'une opération par an et par commune avec un plafond de dépenses de 75 000 € HT .

Par conséquent le Conseil doit rapporter ses 2 délibérations et solliciter pour 2012 la subvention suivante :

Travaux de rénovation des façades de l'école élémentaire ;

Peintures façade arrière	34 200 €
Peinture façade extension école	14 200 €
Menuiserie	11 990 €
Menuiserie	2 310 €
Honoraires	7 000 €
Divers imprévus	6 000 €
 Coût total des travaux :	 75 700 € HT

La décision est acquise à l'unanimité.

Les Blés d'or

Compte rendu des réunions
Point de situation

Le financement à long terme est acquis.

TVA SUR LOGEMENTS SOCIAUX NEUFS A USAGE LOCATIF :

délibération :

- décidant d'opter avec effet rétroactif du 01/01/2011 pour l'assujettissement à la TVA au taux réduit de 5.5% pour la construction de logements sociaux neufs à usage locatif, lotissement « les Blés d'Or »
- autorisant Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

La décision est acquise à l'unanimité.

Traitement des eaux résiduaires de Dommartin-Vecoux

délibération autorisant la signature de la nouvelle convention à passer entre les deux communes, suite à la construction de la canalisation à la Proye (Voir pièces jointes)

La décision est acquise à l'unanimité.

Assainissement collectif

Etude gratuite des branchements au réseau d'assainissement collectif :

Liste des immeubles non contrôlés du fait des propriétaires

Procédure appliquée à l'encontre des derniers récalcitrants. Après avertissement de la date ultime de passage, un Officier de Police Judiciaire (Maire ou Adjoint) accompagnera le contrôleur et dressera procès verbal en cas d'impossibilité d'opérer due au propriétaire.

En cas de refus de contrôle une pénalité de 511,20 € par foyer sera appliquée.

Elaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics PAVE

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'aux termes de l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de ses décrets d'application n° 2006-1657 et 1658 du 21 décembre 2006, il est fait obligation à la commune d'élaborer un plan de mise en accessibilité de sa voirie et de ses espaces publics en vue de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Il est précisé, que, par application du décret, la commune doit porter sa décision d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics à la connaissance du public par affichage en mairie pendant un mois.

- le conseil municipal doit décider :

1 - d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune.

2 – de préciser que cette décision est portée à la connaissance du public par affichage à la porte de la mairie pendant un mois.

3 – de solliciter une aide de 35 % sur un montant de 10 000 € HT au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour l'étude de plan global d'accessibilité.

Décision adoptée à l'unanimité

Inondabilité : travaux de protection contre les inondations, de restauration et de gestion du transport solide du réseau hydrographique.

2 consultations sont lancées depuis le 8 mars, remise des offres pour le 6 avril

***Aménagement du réseau hydraulique superficiel**
Coupes et plantations rivulaires

*** Travaux d'hydraulique**
Aménagement du réseau hydraulique superficiel

Le Conseil Général a décidé d'accorder à la commune de Dommartin-lès-Remiremont pour ces travaux une subvention plafonnée à 25 857 € calculée au taux de 28 % sur une dépense subventionnable de 129 283 € H T

Le Conseil Municipal exprime ses remerciements au Conseil Général pour l'aide accordée.

Une visite groupée a été organisée par le Cabinet Jacquel et Chatillon, le jeudi 29 mars 2012 à 9 h.

Mr Olivier LAURENCON , Chargé de gestion des milieux aquatiques à la Direction Départementale des Territoires a participé également à cette séance

Terrains Communaux

* Par délibération du 16 décembre 2010 , le Conseil Municipal a décidé de procéder au déclassement du chemin rural ci-dessous désigné :

➤ Lieudit « Le Rapré » entre les parcelles cadastrées section AC 15 et 13 (ex propriété Mme Stark)

Courrier de l'Agence des Arcades sollicitant la vente de ce chemin aux propriétaires riverains

Le Conseil Municipal souhaite que l'agence immobilière dépose une proposition de prix.

4. Sport Loisirs et Culture

Conseil Municipal des Enfants

Organisation de la super BOUM du CME à la Salle des Fêtes.

Maison du Patrimoine

Travaux et équipement
Point de situation

Les travaux intérieurs sont terminés. La réception interviendra le vendredi 30 Mars 2012.

5. Social - Aide à la personne - Affaires Scolaires

Conseil d'Ecole

Compte rendu du Conseil d'Ecole du 27 mars de l'Ecole Maternelle :

Les inscriptions prévues doivent permettre de maintenir l'école ouverte à la rentrée 2012.
Le procès verbal de la réunion du Conseil de l'Ecole Maternelle est consultable en Mairie.

Compte rendu du Conseil d'Ecole du 16 mars de l'Ecole Elémentaire

Le Conseil d'Ecole exprime sa satisfaction en ce qui concerne le voyage à Paris.
Le Conseil Municipal, quant à lui, souligne le dynamisme de « Couleurs Récré »
Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Ecole du 16 Mars de l'Ecole Elémentaire est consultable en Mairie.

Répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Par délibération du 2 décembre 1988, le Conseil Municipal a instauré les modalités de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Cette participation est révisable annuellement par application du taux d'inflation officiellement reconnu par le Gouvernement et d'autre part, réajustable tous les 3 ans, lorsque les résultats du compte administratif sont connus.

Dans son courrier du 1^{er} mars 2012, Monsieur le Maire de Remiremont indique que les dépenses enregistrées au compte administratif 2011 font ressortir la somme de 55 914,22 € pour 573 élèves scolarisés soit une contribution des communes de

$$\frac{55\,914,22}{573} = 97,58 \text{ €}$$

Contribution applicable à compter de l'année scolaire 2012/2013

La décision est acquise à l'unanimité.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1. Communauté de Communes

Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 28 février 2012

Une étude sur les fonds de concours est en cours, un excédent de trésorerie s'étant dégagé des budgets antérieurs.

Réunion de la commission des finances de la CCPHV le 3 Avril 2012 à 18h.

Réunion du Conseil Communautaire le mardi 10 avril à 20h30 à la salle des Fêtes de Dommartin

2. Syndicats intercommunaux

Participation des délégués aux réunions

Il est rappelé aux délégués des différents organismes intercommunaux qu'en cas d'impossibilité de siéger, ils doivent se faire remplacer par leur suppléant.

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion des Services d'Incendie et de secours du secteur de Remiremont (SIVUIS)

Compte rendu de la réunion du 27 février 2012 et du 19 mars 2012.

La Commune reste dans l'attente de la décision du Tribunal Administratif.

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine (SIVOM)

Compte rendu de la réunion du 29 février 2012 et du 14 mars 2012

Le tarif par habitant reste inchangé.

Syndicat Intercommunal d'assainissement du Haut des Rangs (SIAHR)

Compte rendu de la réunion du 21 mars 2012

Syndicat mixte de la Voie Verte de la Moselotte

Organisation des festivités sur la voie verte le 1^{er} mai

Compte rendu de la réunion du 8 mars 2012

Le Comité Syndical a approuvé le Compte Administratif 2011, ainsi que le budget 2012.

Le Comité de la Voie Verte décide de verser une subvention de 200 euros à la coopérative scolaire des écoles de Dommartin les Remiremont pour leur projet décoratif le long de la voie verte. Le Conseil Municipal enregistre avec satisfaction cette décision.

Syndicat mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges (SMIC)

Demande d'adhésion de la commune de Grand. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune de Grand.

Compte rendu de la réunion du 14 février 2012

AFFAIRES DIVERSES

LEP Camille Claudel

Marché de printemps de l'Ecole maternelle le vendredi 6 avril de 17 h à 19 h

Courrier de l'Association « les amis de la chapelle de Travexin » à Cornimont

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 29 mars 2012

Le Secrétaire,
Daniel Lallemand